



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 11 septembre 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 24 °C)	Venteux: 11 km/h (Sud)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 KR/MW	Inscriptions totales 82/94
Total des paris mutuels	\$258,267			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles, Sharla (à distance)	Juge en formation Rourke, Katelynn
--------------------------------------	---	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Aucun examen ou autre problème ce soir.

Courses :

- Robert Robinson a été autorisé à se retirer d'une course.
- Les conducteurs suivants ont été autorisés à se retirer de leurs courses respectives :
 - Pascal Berube (Course 7)
 - Samuel Fillion (Course 2)
 - Steeven Genois (Course 2)
 - Guy Gagnon (Course 2)

1. La conductrice du #3, "WHATS IN THE ESKY", (Melanie Plourde), a été avertie au sujet de sa stimulation. Le #4, "DR JOE", (Jimmy Gagnon), se qualifie pour des bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti.

Nous avons discuté la cadence de la course (27^2 57^3 125^1) avec le conducteur du cheval vainqueur, le #1, "SAULSBROOK KAISEN", (Emil Toth). Bien que l'explication donnée ait été en partie acceptée, un avertissement officiel a été enregistré sur la licence de M. Toth au sujet de la règle 22.05.01 (k) (cadence non conforme à la classe) et nous lui avons réitéré l'obligation du conducteur lors de dépassement. Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Examen du bris d'allure survenu au #5, "SHADOW MARGEUX", (Clarke Steacy), après le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué des obstructions aux #3, "PRETTY BOY DUKE", au #6, "BET TILL DAWN", au #7, "STAR DOG", et au #8, "OFFICER JONES". Aucun placement n'est requis comme le #5 a terminé en dernière position, la 8^e. Rien d'autre à signaler.
4. L'entraîneur du #6, "ROLLIN WITH ROCK", (Mandy Archer), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle sur les courses de chevaux de la CAJO 17.19 (provoquant un changement tardif de conducteur) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1869609
Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Examen des bris d'allure survenus au #7, "DREYDL HANOVER", (Steeven Genois), avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille et avant celui de $\frac{1}{2}$ mille. Lors du bris d'allure, le #7 a provoqué des obstructions au #5, "THANKYEVERYMUICH", (Jimmy Gagnon), et au #8, "DADDYS EYES", (Drew Smyth). Aucun placement n'est requis comme le #7 a terminé en dernière position, la 9^e. Le #7 a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO, Dr. M. Rocheleau, sans qu'il y ait des remarques à cet endroit.

Le conducteur du #8, (Drew Smyth), sera présent pour l'examen de sa stimulation. Rien d'autre à signaler.

7. Le changement tardif de l'équipement (œillères) a été permis au #6, "ERIKAS SHADOW", (Samuel Fillion), sans aucune sanction, pour des raisons de sécurité. Le départ a été retardé en raison du fait que le #6 avait dégonflé les pneus de trois sulkys différents et qu'il avait essayé de faire chuter le conducteur. Nous avons discuté du comportement de ce cheval avec l'entraîneur, Matt McDonald, qui veillera à ce que cela ne se reproduise pas lors

des prochains départs. Rien à signaler.

8. Le #4, "STELIOS", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nous avons rappelé au conducteur du #5, "SPORTS REPORT", (Steeven Genois), ce qui est considéré comme action de poignet acceptable. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune